

Le TOUCASSIN



FESTIVITÉS D'ÉTÉ

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
#8 / ÉTÉ 2023

BUDGET
2023

2

14

17





CHÈRES TOUCASSINES, CHERS TOUCASSINS

« Un peuple qui oublie son passé n'a pas d'avenir »

déclarait Winston Churchill.

Comme nous nous y étions engagés avec mon équipe, l'année 2023 sera l'année du patrimoine.

Un patrimoine qui est un élément majeur de la richesse de notre commune.

Cette lourde tâche a été confiée à mon adjoint Hervé Jault, que je remercie vivement, ainsi que sa commission d'élus.

Après avoir rénové en urgence la toiture de la chapelle de Valaury ainsi que la toiture et le dernier étage du Moulin Arnaud en 2021, la calade des Esplanes et la fontaine de la place Gambetta en 2022, nous avons prévu cette année de nombreux travaux de réhabilitation qui se poursuivront dans les années qui viennent pour redonner son lustre d'antan à notre village.

Parmi les travaux ou études qui sont ou seront entrepris, nous retrouvons des lieux emblématiques de la commune qui en font sa fierté :

- Eglise
- Casa Nieves
- Berges du Gapeau
- Font du Thon
- Les canaux des arrosants de la commune
- Stèle du commandant l'Herminier

Notons que les travaux de réhabilitation du patrimoine ancien sont souvent complexes, longs et coûteux et que notre meilleur allié pour en apprécier le résultat reste la patience.

Je profite de ce Toucassin avant l'été pour vous inviter à venir à nos nombreuses festivités prévues dans l'agenda des manifestations.

Au plaisir de vous croiser cet été dans notre beau village.

Bien Chaleureusement
Jérémie FABRE

BUDGET 2023

La ville tient le cap



Le 21 mars dernier, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget 2023 s'inscrivant dans la continuité des engagements pris : amélioration du cadre de vie et optimisation des ressources. L'année 2023 sera marquée par les investissements dédiés à la restauration du patrimoine, dont le projet central est la réhabilitation de la Font du Thon.

Un budget sans hausse d'impôts

L'année 2022 a été la concrétisation d'un grand nombre d'actions et projets initiés par la municipalité malgré un contexte économique et des décisions gouvernementales qui sont venus bouleverser l'équilibre du budget primitif 2022.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2022 s'élève à **909 595 €** (841 535 € en 2022). Ce résultat ponctue une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et permet cette année encore de **ne pas avoir recours à une hausse des taux d'imposition communaux**.

Il faut savoir que les principales recettes de fonctionnement de la ville sont les impôts locaux payés par les foyers Toucassins. Pour l'année 2023, les dotations de l'Etat n'augmentent que très légèrement (+14 085,00 €) puisqu'elles sont indexées sur le nombre d'habitants. Il est donc essentiel de poursuivre la politique menée en faveur des logements sociaux (accompagnement des bailleurs, versement de subventions d'équipement, vente de terrains pour la construction de logements sociaux, etc.) **afin d'éviter tout prélèvement en lien avec la loi SRU**.



Impôts locaux	Pas d'augmentation des taxes communales
Produit fiscal attendu	4 696 673 €
Taxe foncière (bâti)	47,07 %
Taxe foncière (non bâti)	93,71 %

Le budget 2023 en chiffres	
Fonctionnement	7 507 586 €
Dépenses de personnel	3 631 651 €
Charges à caractère général	1 945 908 €
Dotations et participations	904 200 €
Investissement avec RAR	5 003 226 € (dont 1 095 776,76 € de restes à réaliser 2022)

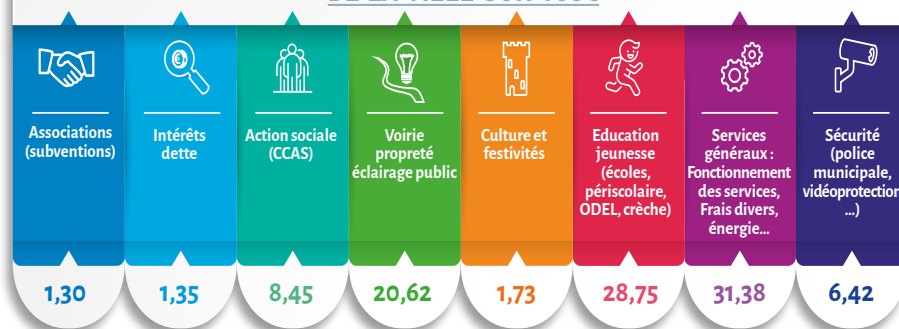
État de la dette

Le capital restant dû au 31/12/2022 s'élève à 4 296 708 €

Dette par habitant : 729.36 €

Malgré un emprunt réalisé en 2022 en raison des taux bas exercés à cette période, la dette par habitant reste en dessous des moyennes nationales (en 2021 : 787€/hab.) et départementales (en 2021 : 1014€/hab.)

COMMENT SE RÉPARTIT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE SUR 100€



DES DÉPENSES DE PERSONNEL OPTIMISÉES

L'accroissement de population depuis 40 ans implique automatiquement un besoin supplémentaire de services existant, ainsi que des compétences supplémentaires.

La stratégie proposée est de continuer à optimiser nos ressources humaines tout en appliquant une échelle de rémunération et de valorisation conforme aux moyens de la commune.

Le budget du personnel est le poste le plus important du budget de fonctionnement. Il est donc important de l'analyser de manière fine et de proposer des indicateurs de pilotage qui permettent de maîtriser et d'anticiper les besoins de la commune en matière de compétences et de personnels.

De 2021 à 2023, l'augmentation cumulée prévisionnelle de la masse salariale est d'environ **390 000 €** (675 000 € sur la précédente mandature) avec une projection de 6 agents opérationnels en plus par rapport à l'arrivée de la nouvelle municipalité. A noter que près de **46%** de cette augmentation budgétaire n'est pas due à des décisions municipales **mais à des décisions gouvernementales par la revalorisation du salaire des fonctionnaires supportée par les impôts des Toucassins** (environ 175 000 € en 2022).

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU MANDAT RÉFLÉCHI

En 2022, une grande partie du budget d'investissement avait été consacrée à la jeunesse : Pump Track dans le quartier de Valaury, un City Stade dans le quartier de la Guiranne, socle numérique aux écoles, régie agricole communale qui va entrer en activité cette année.

En 2023, l'année sera consacrée à divers travaux liés aux grands projets du mandat à savoir : la réhabilitation de la Font du Thon (voir Toucassin n°7), la poursuite du développement de la vidéoprotection (voir Toucassin n°7), la rénovation de la Maison Mentor (voir Toucassin n°7), la modernisation de l'éclairage public, la rénovation de l'église et du presbytère (voir

Toucassin n°7), et la poursuite des études en faveur du projet de la nouvelle école et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.).

La municipalité a prévu un programme ambitieux et nécessaire d'investissements jusqu'à la fin du mandat, dont certains projets s'étaleront sur plusieurs exercices budgétaires.



Les recettes de la section d'investissement sont principalement issues de l'emprunt obtenu à un taux particulièrement bas en 2022, de cessions immobilières et des subventions pour lesquelles une recherche systématique est désormais mise en place pour chaque projet engagé par la municipalité.

De plus, la municipalité effectue un gros travail de communication de ses projets auprès de toutes les instances susceptibles d'octroyer des aides financières à la ville sous forme de subventions (Etat, Département, Région).

Enfin, le compte administratif 2022 laisse apparaître un solde positif

d'investissement de 421 433€ qui constituera une partie de l'autofinancement des projets à venir. La gestion rigoureuse du financement des projets permet cette année de ne pas « piocher » dans l'excédent de fonctionnement, nous laissant une marge de manœuvre appréciable dans le contexte économique actuel incertain.

AUGMENTATION DU BUDGET DES SUBVENTIONS

En 2022, la municipalité a décidé de mettre en place une grille de critères pour définir au mieux les montants à attribuer à chaque association. L'objectif souhaité est de donner plus de transparence sur la destination et l'usage des subventions.

Le système d'attribution mis en place propose que le montant alloué soit partagé en 2 enveloppes distinctes :

une partie dite de fonctionnement, basée sur les critères définis, permettant l'attribution d'environ 70 % du budget

une partie dite "Projets", basée sur des projets présentés par les associations pour l'enveloppe restante

L'arbitrage des demandes associatives se fait en commission constituée d'élus de la majorité et de l'opposition.

En 2023, l'enveloppe budgétaire des subventions a été augmentée et est répartie comme ceci :

ASSOCIATION	2023	PROJETS	TOTAL	RAPPEL 2022
SANTÉ				
Louis Jules et Cie	100,00			100,00
EDUCATION				
Bout'chou	200,00		200,00	200,00
Lutins Toucassins	300,00		300,00	300,00
CDAD	2 913,00		2 913,00	2 913,00
Mission Locale	10 528,00		10 528,00	10 528,00
Coopérative Primaire	9 800,00		9 800,00	9 000,00
Coopérative Maternelle	6 400,00		6 400,00	6 400,00
CULTURE				
Cof	0	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Ecole Musique ECM	6 350,00	2 320,00	8 670,00	10 040,55
Piège De Lumiere	4 050,00	1 000,00	5 050,00	3 342,94
Les amis de Église	660,00		660,00	1 850,00
Chorale St Christophe	415,00		415,00	
Amis De Mentor	470,00		470,00	2 203,00
L'atelier Du Petit Bourdon	505,00		505,00	598,87
Photo Club	670,00	600,00	1 270,00	672,00
Baladins	360,00	2 850,00	3 210,00	500,00
Compagnons Aioli	985,00		985,00	1 011,00
Souleiado	385,00	500,00	885,00	300,00
Sollei'O	1 370,00		1 370,00	1 354,00
SPORT				
Gym Form	2 340,00		2 340,00	2 265,56
Judo Club	2 300,00	3 000,00	5 300,00	4 650,91
Karate Gapeau	1 800,00		1 800,00	4 860,73
La Grive	560,00		560,00	500,00
Les Tamalous	350,00		350,00	350,00
Mollets D'acier	200,00		200,00	200,00
AUTRES				
Associations Des Commerçants	100,00	2 500,00	2 600,00	2 600,00
Ccfr	100,00	700,00	800,00	
Ammac	100,00		100,00	100,00
La Boule Toucassine	100,00		100,00	800,00
Hameau De Valaury	100,00	600,00	700,00	
Tarot Toucassin	100,00		100,00	100,00
La Truite Du Gapeau	100,00		100,00	
Restos Du Coeur	100,00		100,00	100,00
Prévention Routière	100,00		100,00	100,00
Don Du Sang	100,00		100,00	100,00
Secours Pop	100,00		100,00	100,00
L'atelier Sollies Pont	100,00		100,00	100,00
Snem (Médailles Guerre)	100,00	100,00	200,00	100,00
Syndicat de la Figue	100,00		100,00	100,00
Afsep	100,00		100,00	
La Clef	100,00		100,00	
Adamavar	100,00		100,00	
Ffsm	100,00		100,00	
France Alzheimer	100,00		100,00	100,00
	55 911,00	24 170,00	80 081,00	78 540,56

SÉCURITÉ

Comité Communal des Feux de Forêts

**PROTEGER LES FORÊTS
NOTRE PRIORITÉ**



RISQUE INCENDIE

Pour connaître les modalités d'accès aux massifs forestiers téléchargez l'appli :



informations : 06 20 98 97 47

<https://www.facebook.com/ccff.rsc.solliestoucas>



Un été sous surveillance

RAPPEL SUR L'ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS

Chaque année, il est indispensable de faire une piqûre de rappel sur la prévention des risques incendie pour bien profiter de l'été ! Entourée de massifs forestiers, notre commune est particulièrement concernée par le sujet et chacun doit être vigilant. Bien entendu, pas de feux, ni de cigarettes mais aussi une extrême prudence avec les barbecues, qui sont d'ailleurs interdits si vous êtes à moins de 200 mètres d'un espace boisé. Des barbecues qui doivent d'ailleurs être déclarés en mairie, du 1^{er} juin au 30 septembre.

Comme chaque année, depuis le 15 juin dernier, la circulation sur plusieurs voies pénétrant dans les massifs forestiers est interdite à tout véhicule. Même si les barrières sont ouvertes !

Vous retrouverez chaque jour sur le site internet de la Préfecture du Var (www.var.gouv.fr) une carte du Risque Incendie si vous envisagez de vous promener en forêt. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la Mairie pour de plus amples informations.

Côté prévention, le CCFF est paré. Ses équipes de bénévoles seront encore très présentes sur le terrain cet été et nous les en remercions.

VACANCES TRANQUILLES

Si vous partez en congés, faites-le avec l'esprit libre et en étant rassurés ! C'est un des buts de l'opération « Vacances Tranquilles » qui est renouvelée avec la Police Municipale.

Afin de prévenir les risques de cambriolage si vous partez cet été, pour une période supérieure à 7 jours, n'hésitez pas à faire un geste simple : vous faire recenser afin que les services puissent organiser des rondes supplémentaires durant votre absence.

Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire téléchargeable sur le site de la ville ou à retirer en mairie, et l'envoyer par mail à : policetoucas@mairie-sollies-toucas.fr



ALERTE CANICULE : FAITES-VOUS RECENSER

L'ÉTÉ SERA-T-IL CHAUD ?

Difficile de faire des prévisions mais il vaut mieux prévenir. Au cas où le Plan Canicule serait déclenché, il est peut-être plus prudent de se faire recenser auprès du CCAS ou en Mairie.

Notamment pour les personnes âgées de plus de 65 ans et pour les nourrissons qui vivent difficilement ces épisodes.

Renseignements au 04 94 28 90 47



Les dépôts sauvages : on fait le point !

➤ TOUT D'ABORD DÉFINISSONS CE QU'EST UN DÉPÔT SAUVAGE.

Même s'il n'existe pas de définition officielle, on pourrait définir un dépôt sauvage comme « un lieu de dépôt, non autorisé au titre de la réglementation, qui résulte d'apports clandestins de déchets dangereux ou non dangereux, abandonnés par des particuliers, ou des professionnels ».

En plus simple, tout ce qui n'est pas un déchet ménager placé dans un sac poubelle dans le container et tout ce qui est déposé à côté des containers est un dépôt sauvage !

Donc les explications suivantes : « je l'ai posé ici, car ça peut servir à quelqu'un » ou « je ne savais pas que le dépôt à côté des poubelles est illégal puisque les agents ramassent ! », non !

Il y a les poubelles des déchets ménagers et il y a le reste qui doit être trié (carton, plastique, verre) ou déposé en déchetterie (toutes les informations sur www.ccvg.fr)

➤ COMMENT FAIRE STOPPER CES INCIVILITÉS ?

Il faut pouvoir identifier le contrevenant. Pour cela, la municipalité a décidé de mettre à niveau le système de vidéoprotection qui était vétuste et de déployer de nouvelles caméras. (Voir l'article du Toucassin n°7 de mars 2023 téléchargeable sur le site internet www.ville-sollietoucas.fr).

Ensuite, le Maire doit suivre la procédure de sanction que la loi lui autorise. Il faut savoir que la réglementation est complexe concernant les déchets et que le Maire se doit de respecter les procédures légales en vigueur. Quand le contrevenant est identifié par caméra, un procès-verbal d'infraction est adressé au Procureur de la République qui seul a le pouvoir de le poursuivre.

Depuis l'installation des nouvelles caméras en début d'année, de nombreuses procédures ont été adressées au procureur. Les contrevenants recevront directement une communication du tribunal, une contravention ou seront convoqués par la gendarmerie selon l'infraction relevée.

La ville n'est pas autorisée à communiquer sur les faits précis et les contrevenants, mais nombreux sont des Toucassins ! Sachez que le ramassage des dépôts coûte très cher aux contribuables.

➤ EN CONCLUSION

Les caméras, les campagnes d'informations et toutes les actions menées par la municipalité n'empêcheront jamais les incivilités mais permettent de dissuader certaines personnes et de réduire l'impact sur le cadre de vie.

Nous comptons sur tous pour respecter les règles de bien vivre ensemble.



CCAS



zoom sur les missions du CCAS

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) EST TOUJOURS AUX CÔTÉS

Des familles ou les personnes en difficultés, en étroite collaboration avec les assistantes sociales du département.

Des personnes qui souhaitent déposer leur **demande de logement social**, leurs dossiers APA, MDPH, d'aide sociale et autres...

Pour toutes **autres démarches** (impôts, CPAM, CAF, retraites, pôle emploi...), le CCAS peut vous orienter vers la maison France Services à Solliès-Pont, une plaquette d'information est disponible en mairie.

Le CCAS a pour mission de tenir un registre des personnes fragiles et vulnérables en cas de nécessité (**Canicule**, grand froid, épidémies, risques météorologiques...) afin de faciliter l'intervention des services sanitaires, sociaux et de secours. Les données recueillies ont pour seul objet le

plan d'alerte et d'urgence départemental. Elles sont destinées à l'usage de la Commune et du préfet, à sa demande.

Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à vous y faire inscrire. Si vous êtes déjà inscrits, il serait important d'enregistrer sur votre téléphone le numéro de la mairie 04.94.28.90.47 afin que vous puissiez nous répondre en toute sécurité lorsque nous vous contacterons.

Les informations concernant le CCAS se font par l'intermédiaire du service communication de la Commune par voie d'affichage, sur le site internet, panneau lumineux, réseaux sociaux.

Possibilité de recevoir par mail le programme de ces ateliers ou manifestations en complétant un imprimé disponible au CCAS.

LE CCAS

Organise des ateliers pour les personnes de plus de 60 ans, informations sur le site ou au CCAS. Par exemple : Yoga douceur ; Numérique ; Gestes de premiers secours ; Equilibre ; Sécurité routière ; Smartphone et tablette ; Mémoire ; Cohésion tricot...

Propose des actions pour les seniors tout au long de l'année avec pour temps forts, la semaine bleue (du 2 au 5 octobre 2023) ; le repas de Noël (le 6 décembre 2023), ou les douceurs de Noël (le 20 décembre) ; distribution d'un colis de Noël (inscriptions jusqu'au 15 septembre de l'année en cours) aux personnes de plus de 70 ans, sous conditions de ressources et aux familles suivies par le CCAS.

Renseignements et inscriptions par téléphone au 04 94 28 90 47 auprès du CCAS à partir de septembre.

Invite à des conférences en lien avec la santé.

R E T O U R E N / I M A G E S



08/07

AUDITION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE 26 MARS



AVRIL



16/04

CHAPITRE DES COMPAGNONS DE L'AÏOLI



AVRIL BLEU



FESTIVAL SO MÔMES 20 AU 23 AVRIL



05>07
MAI

FESTIVAL DE MAGIE



08/05

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



08/05



13/05

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS 13 MAI



COURSE DU 8 MAI



20/05

TERRE D'ARTISTES



03/06



VILLAGE DES POSSIBLES



16/05

SPECTACLE MUSICAL DU CCAS



27/28
MAI

WEEK-END BURKINA FASO



LES
MARDIS

>
25/07

MARDIS GUINGUETTE

Annuaire des entreprises, commerçants et artisans de Solliès-Toucas

La municipalité a décidé de constituer un annuaire de la vie économique pour promouvoir les entreprises de la ville.

Cet annuaire a été réalisé à partir de l'inscription volontaire des entrepreneurs et de manière totalement gratuite. La version « papier » sera distribuée en boîte aux lettres et sera bientôt accessible sur le site internet de la ville.

Nouveaux services en ligne

La commune est désormais raccordée à de nombreux téléservices accessibles depuis le site du gouvernement : www.service-public.fr

Ainsi, les démarches qui obligeaient les administrés à faire des demandes par courrier ou à se rendre en mairie peuvent maintenant être réalisées depuis un ordinateur.

DEMANDE D'ACTE D'ETAT CIVIL

Cela permet de demander un acte de naissance, de mariage ou de décès si l'évènement a eu lieu à Solliès-Toucas.

Soit une **copie intégrale** (c'est-à-dire la reproduction de l'ensemble de l'acte de naissance)

Soit un **extrait avec filiation** :

Lien juridique entre un enfant et son père et/ou sa mère

Soit un **extrait sans filiation**

Vous devez vous connecter avec FranceConnect: Connexion avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : Impots.gouv, Ameli, lidentitenumérique (laposte), Yris, MSA ou Alicem.

La démarche est **gratuite**.

Le document est ensuite transmis par courrier en **quelques jours**.

Le délai peut varier en fonction du traitement de la demande par le service Population de la mairie et du temps d'acheminement du courrier.

ATTENTION

Seule la demande d'actes d'état civil d'une personne **née, mariée ou décédée à Solliès-Toucas sera traitée**.

RECENSEMENT CITOYEN

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...) et on vous réclame une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ? Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que **vous viviez en France ou à l'étranger**.

CONCLUSION DE PACS

Vous pouvez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) que vous viviez en *couple: Mariage, Pacs ou concubinage (union libre)* de même sexe ou de sexe différent, quelle que soit votre nationalité. Ce contrat vous permet d'organiser votre vie commune. Vous devez remplir certaines conditions et rédiger une convention. Votre Pacs est enregistré en mairie ou chez un notaire. Nous vous guidons dans vos démarches.

TRAVAUX

AVENUE TOURDIAS : FERMETURE POUR TRAVAUX DE SÉCURITÉ

En 2017, la ville a réalisé la pose de grillages pour sécuriser les rochers de l'avenue Tourdias.

L'étude qui avait été menée à l'époque préconisait la nécessité d'une inspection régulière des installations. Le contrôle a été fait en 2022 avec une obligation de travaux légers mais nécessitant



néanmoins la fermeture de la route.

Consciente de la gêne occasionnée lors de chaque fermeture de cette voie, la municipalité a prévu de faire réaliser ces travaux au mois de juillet, pendant les vacances scolaires estivales.

Les travaux commenceront le lundi 17 juillet pour une durée annoncée de 2 semaines

(surement moins de deux semaines devrait suffire)

La circulation sera interdite en journée de 07h30 à 17h00 durant la durée des travaux avec une déviation par les corniches. La circulation sera possible le soir et week-end.

Nous comptons sur votre compréhension.

2023, année de la rénovation de notre patrimoine



Les travaux de rénovation du patrimoine annoncés lors des vœux du Maire en janvier et dans le précédent numéro du journal municipal, ont démarré. Ils se poursuivront dans les mois et les années à venir, en fonction des finances de la ville et des subventions accordées par nos partenaires.

LA STÈLE DU COMMANDANT L'HERMINIER

De 1948 jusqu'aux années 50, le commandant Jean l'Herminier, héros de la deuxième guerre mondiale et de la Marine Nationale, a résidé dans la propriété familiale de la Guiranne. Avec le sous-marin «Casabianca», à la barbe des Allemands, il réussit à quitter le port de Toulon au matin du sabordage de la flotte, pour rejoindre Alger le 27 novembre 1942. Maintes fois changée de place lors des

dernières années, la Municipalité a décidé de mettre à l'honneur ce toucassin remarquable par son courage et sa bravoure.

La stèle, alors positionnée près du pont portant son nom, a été déplacée et mise en valeur dans un lieu qui pourra être utilisée le cas échéant comme esplanade de cérémonie en l'honneur de nos militaires qui ont donné leur vie pour notre patrie et notre liberté.



CANAUX DES ARROSANTS

Le dérèglement climatique sur notre territoire implique une grande vigilance et un plan d'action urgent à mettre en œuvre pour optimiser l'utilisation de notre ressource en eau. Nos anciens avaient déjà compris et avaient mis en œuvre un système ingénieux de canaux dit « des arrosants » : 5 canaux sont présents sur notre commune.

Afin de répertorier et d'optimiser l'utilisation de ces canaux, héritage patrimonial de nos anciens, Albert DUFILS, conseiller municipal a été missionné par le Maire, pour faire le lien entre les différents présidents des canaux, la Fédération Hydraulique du Var et le bureau d'études qui accompagnera la ville sur ce projet.

LA FONT DU THON

Berceau de notre commune, ce lieu emblématique choisi par les Frères TOCASSO avait besoin d'une réhabilitation complète.

Présenté à de nombreuses reprises sur nos médias et lors de réunions publiques, ce projet s'étalera sur deux exercices budgétaires.

Une première phase, cette année, verra la font du thon être restaurée à l'ancienne. Le coût prévisionnel de cette phase est compris entre **400 000 € et 470 000 € TTC**.

La seconde phase, prévue en 2024, verra

la création d'un grand espace de vie avec fontaine et amphithéâtre de verdure pour permettre aux familles toucassines de venir se ressourcer dans un endroit apaisant à seulement 2 min à pied du centre-ville. Cette seconde phase est évaluée entre **665 000 € et 740 000 € TTC**. Un gros travail de recherche de subventions a été effectué auprès des instances publiques (Etat, Région et Département).



EGLISE SAINT-CHRISTOPHE

La toiture a été entièrement rénovée mettant dorénavant à l'abri et au sec les paroissiens et le mobilier. Le coût des travaux est d'environ **190 000 € TTC**.

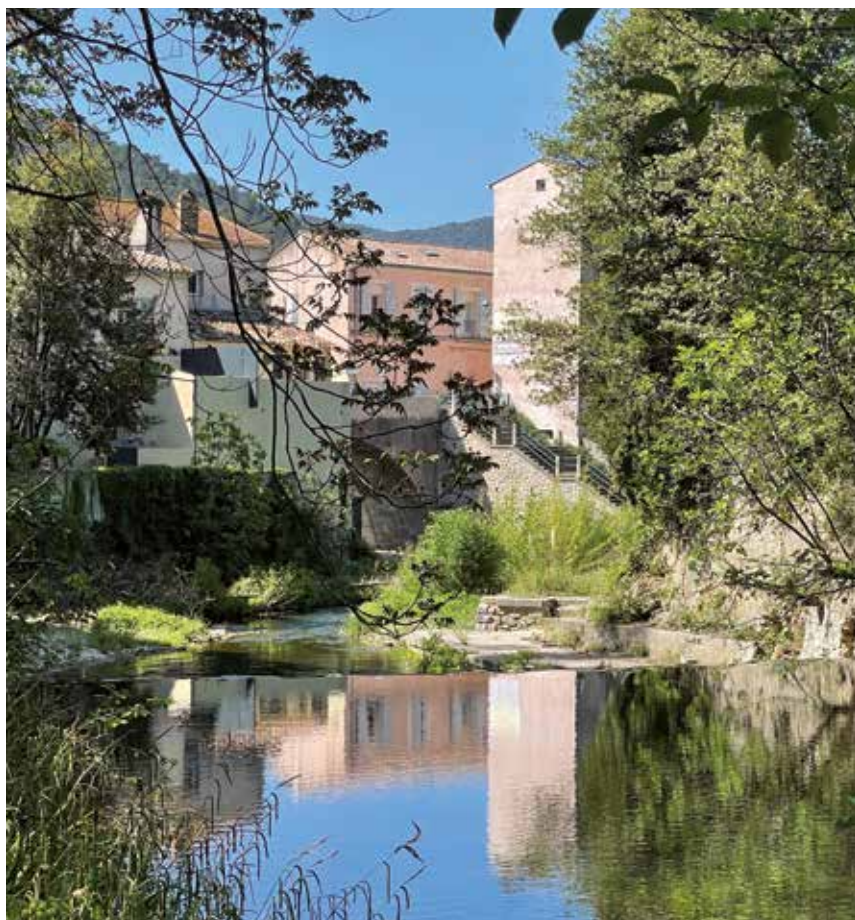
Si les finances de la commune le permettent, les travaux de réhabilitation de l'intérieur de l'Eglise (plâtre, peinture, éclairage) seront prévus pour 2024 avec un coût prévisionnel compris entre **200 000 et 250 000 € TTC**.



LES BERGES DU GAPEAU

Des études participatives d'un montant d'environ **50 000 €** (financement Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau) sont menées depuis 2022 pour réfléchir à une réhabilitation des Berges du Gapeau. Des propositions chiffrées seront présentées à la population en fin d'année.

Cette réhabilitation intervient pleinement dans le projet de centralité de la commune qui vise à redessiner le centre du village de demain et à le redynamiser à l'image de l'autorisation donnée par la ville à la pizzeria du centre d'établir sa terrasse sur les bords du Gapeau.



LA CASA NIEVES

Délaissée pendant de nombreuses années, la municipalité a pris à bras le corps le sujet de la rénovation de la Casa Nieves, maison du peintre Blasco Mentor.

Les travaux ont été estimés en 2021 à plus de **1 600 000 € HT**. Un plan pluriannuel de rénovation a été défini avec pour objectif de financer au maximum les travaux par la subvention publique ou le mécénat avec l'aide du fonds de dotation Univers Mentor et de la Fondation du Patrimoine.

Rappelons que Solliès-Toucas est la seule commune dans le Var à avoir été sélectionnée par la Mission Bern dans le cadre du loto du Patrimoine en 2022, un honneur pour notre petite commune. Ce qui nous a permis d'obtenir une subvention de 270 000 €.

A ce jour, les toitures de la maison et de l'atelier ainsi que l'étanchéité de certaines terrasses ont été entièrement réalisées permettant de mettre au sec les

bâtimens. Le coût de ces travaux avoisine les **244 000 € TTC**.

Les autres travaux prévus pour cette année sont la poursuite de l'étanchéité des terrasses restantes ainsi que la sécurisation des cheminements extérieurs (grand escalier, piétonniers et marches, etc...) pour un coût estimatif d'environ **270 000 € TTC**.

Des travaux de restauration des restanques seront également entrepris cette année grâce au concours du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau pour un coût d'environ **100 000 € TTC**.

Il faudra de nombreuses années pour rénover entièrement les jardins et la maison mais la dynamique est lancée.

La ville s'engage à limiter sa consommation électrique

Le 31 mars 2023, la Charte EcoWatt pour la ville de Solliès-Toucas a été signée par Jérémie FABRE, dans les locaux de RTE (réseau transport d'électricité) à Marseille. Avec cette signature, la ville s'engage à limiter sa consommation en cas d'alerte sur le réseau électrique français.

La municipalité a pris pleinement la mesure de la nécessité de mettre en œuvre des actions concrètes et pérennes pour diminuer nos consommations énergétiques, limiter nos émissions de CO2 et limiter les dépenses de fonctionnement de la ville. Durant l'hiver 2022-2023, l'engagement des collectivités, des entreprises et des particuliers, a permis de réduire les consommations d'électricité de l'ordre de 8 à 9 %. C'est cette baisse qui a permis de passer l'hiver sans encombre.

Cette charte engage à réaliser une série d'actions permettant de diminuer les consommations d'électricité et de sensibiliser à la sobriété énergétique, comme :

- > Diminuer l'impact de l'éclairage public
- > Optimiser l'utilisation du chauffage dans les bâtiments publics
- > Mener des actions de sensibilisation auprès des utilisateurs des bâtiments publics mais également auprès des administrés.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des dispositions et éco gestes sur www.monecowatt.fr

Extinction de l'éclairage public

Afin de réduire la consommation énergétique de la ville, de réduire la pollution visuelle et de préserver la biodiversité, la ville a décidé d'éteindre progressivement l'éclairage public dans certains quartiers. L'action démarrera par une période d'essai de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2023.

Il faut savoir que l'éclairage public sur notre commune représente 40 % de la consommation d'électricité sur 850 points lumineux. La commune a souscrit à un projet du Symiélec (le syndicat qui gère le réseau d'éclairage public) destiné à pouvoir piloter l'éclairage public. Ce dispositif est maintenant opérationnel.

L'extinction sera faite dans les lotissements de la commune, au hameau de Valaury et le long des voies de circulation **hors centre-**

ville et hors RD 554, de 22 h à 5 h pendant l'heure d'hiver et de minuit à 6 h pendant l'heure d'été.

Le nombre de points lumineux concernés par l'extinction représente 1/3 du parc total et l'économie d'énergie attendue représente 18 % de la consommation totale de l'éclairage public.

D'autre part cette optimisation de l'éclairage public doit être complétée courant 2024, dans le cadre du Symiélec, par un programme de remplacement des têtes lumineuses des candélabres par des sources leds.

Avec cette phase d'essai de 6 mois, la municipalité se laisse donc la possibilité de faire évoluer le dispositif en fonction des retours du terrain. Elle évaluera de manière très régulière les impacts de l'extinction et

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



sera à l'écoute des retours des professionnels et des riverains sur l'impact concret de cette mesure. Il s'agit d'objectiver les remontées et d'adapter, le cas échéant, l'extinction aux réalités du terrain.

C'est un changement qui soulèvera peut-être des inquiétudes notamment pour la sécurité des personnes et des biens.

Pourtant, les statistiques sont claires, une ville n'est pas moins sûre la nuit. Les données ne montrent pas plus de criminalité dans les villes non éclairées.



La Provence au cœur

“Ici le bonheur coulait simple comme bonjour.” (Marcel Pagnol).

Provence étincelante, au parfum de lavande, Tu garderas toujours l'odeur du romarin. Le soleil en ton cœur, l'honneur de Tartarin, La fierté du terroir, la douceur de l'amande et ton visage restera serein.

Les cabanons de Provence, dans les collines ou au bord de mer, sont des lieux de rendez-vous familiaux où se retrouvent aussi les amis. C'est toujours l'occasion d'une partie de pêche et la dégustation d'un somptueux aioli suivi du traditionnel concours de pétanque....

En ce début du XXI^{ème} siècle, les Provençaux continuent de vivre à leur rythme suivant le tempo du village, de sa place, de sa Mairie... et de son café. Au bord du Capeau, notre fleuve roi, l'ambiance rythme les fêtes d'été qui s'y déroulent et sont plus vivantes que jamais car la vie et la culture provençales en sont le thème principal. Les félibres, ces poètes Provençaux de la Soleiada, comme ceux des compagnons de l'aioli, décomplexés, incarnent bien cette culture toucassine : ils sont l'expression vivante d'un art de vivre qui annonce avec force le

rayonnement “D'un país unico é acuíenco”.

“Autour d'un aioli, bien monté et odorant, «roux comme un fil d'or», où sont, répondez-moi, les hommes qui ne se reconnaissent point frères ?” (Frederic Mistral)

«Oui, nous voulons la déguster notre “pommade” et au cabanon, à la petite bastide ou à la maisonnette, là, entre nous et en parlant provençal.... L'aioli c'est notre essence qui concentre la chaleur du cœur, renforce l'amitié, bonifie l'ambiance sous le soleil provençal et le chant des cigales.

(AÏOLI: ce mot latin est à l'origine du provençal alh, ail, du catalan all, de l'espagnol ajo, du portugais alho, de l'italien aglio, le romanche agl. Ces différentes déclinaisons s'expliquent par la gémiation du L qui se palatalise alors et qui dégage un yod.... A bon ?)

Fruit d'une implantation «sauvage» sur les collines, mais surtout dans les calanques, le cabanon est une construction modeste, généralement de plain-pied, grand comme «un mouchoir de poche», comme le dit si bien le refrain d'une célèbre chanson Marseillaise de l'entre-deux-guerres. Les familles populaires s'y réunissent le dimanche, surtout pendant les mois d'été. C'est l'endroit où s'opère la rupture avec le temps de la vie active; il est loin du monde, il dégage un art de vivre fait de nonchalance, de simplicité, de bonne humeur et d'amour de la nature.

“Ma maison c'est un cabanon. Comme presque toutes les maisons des collines. Des briques, des planches et quelques tuiles. Le mien était construit au-dessus de la mer” (Marcel Pagnol).

Lou Barulaïré

Jean-Claude VINCENT, Historien communal

Les petites histoires dans l'Histoire.

Après le succès de son premier livre «Comme une mouche collée à la vitre», Pierre Avrial, écrivain toucassin, revient cette fois avec un recueil de chroniques historiques : «Le Var dans l'Histoire»

L'histoire a toujours tenu une place particulière chez Pierre, depuis ses études jusqu'à son métier puisqu'il est actuellement chef de projet Ville d'art et d'histoire à Hyères-les-Palmiers.

L'année dernière, il est contacté par Radio Côte Varoise pour animer une chronique historique hebdomadaire de 3 min et c'est en réalisant ce travail plutôt journalistique (en se servant de la bibliographie existante) qu'il prend conscience de la richesse du patrimoine historique du département.



L'envie d'écrire étant le moteur des écrivains, il a donc naturellement compilé une trentaine de ses chroniques retravaillées pour les coucher sur le papier.

Pour l'auteur, ce recueil se veut avant tout ludique sur un ton léger et accessible afin de pouvoir toucher un public large. De plus, c'est un ouvrage à plusieurs entrées puisqu'il peut se lire de manière chronologique

ou en « piochant » par-ci, par-là quelques chroniques. De l'Antiquité à nos jours, Pierre nous amuse en mélangeant anecdotes, faits historiques et personnages importants.

Si vous êtes curieux et que vous voulez tout connaître à propos du séjour de la reine Victoria, du passage de Louis XIV, de la naissance de l'Arsenal ou encore des enfants du baigneur de Toulon, alors n'attendez plus et plongez-vous dans « Le Var dans l'Histoire »!

Pierre Avrial sera présent le mardi 4 juillet au boudodrome de Solliès-Toucas pendant les Mardis Guinguette.



Les élèves et leur Mentor...



Le concept est plutôt simple : trois œuvres originales du plus célèbre des peintres Toucassins, Blasco Mentor, confrontées à la vision des élèves de l'école élémentaire de la commune.

C'est donc avec un groupe d'étudiantes de Licence Professionnelle Gestion de projets culturels de l'Université de La Garde que Luc Bénito, leur responsable pédagogique, est allé

à la rencontre des élèves de l'école Guy Menut et de leurs enseignants.

Durant plusieurs mois, ils ont travaillé ensemble dans le but de faire connaître le patrimoine toucassin lié à Mentor aux élèves. Les étudiantes ont ainsi organisé des sorties dans le village pour retrouver les points de vue du peintre pour ses œuvres. En s'inspirant des toiles, les enfants ont ainsi pu réaliser avec leur professeur leur propre interprétation des toiles.

Le résultat a été visible lors d'une exposition éphémère au Moulin Arnaud où les trois œuvres originales et les tableaux des enfants se sont livrés aux regards surpris mais toujours admiratifs des quelques 350 personnes venues ce jour-là.

Un film sur l'opération a été réalisé par Luc Benito et est visible sur le site de la commune.

Le TOUCASSIN



*Bulletin d'information
de la commune de Solliès-Toucas*

Hôtel de Ville de Solliès-Toucas
83210 Solliès-Toucas

Responsable de la publication : Jérémie FABRE

Rédaction : Natacha ADDOU

Photos : Mairie Solliès-Toucas

Maquette : et si...

Impression : Imprimerie Sira

Permanences en Mairie :

rendez-vous au 04 94 28 90 47

Mission locale :

sur RDV tous les jeudis après-midi
à partir de 14h.

Avocat :

sur RDV tous les premiers vendredis
de chaque mois à partir de 15h.

Conciliateur de justice :

sur rdv tous les 4^{ème} mardis du mois
à partir de 9h.

Entr'aide Sociale :

sans RDV le 1^{er} mardi du mois
à partir de 11h.

Permanences assistantes sociales :

le lundi et mardi après-midi
et le jeudi matin sur RDV

Tribunes Politiques

Le groupe majorité vous souhaite un excellent été et espère vous croiser nombreux sur les manifestations estivales de la ville.

Le groupe majorité

Démocratie

La présentation et la discussion des projets en commissions municipales sont essentielles.

Les réunions publiques et groupes de travail citoyens alimentent les débats, éclairent les décideurs.

Les réseaux sociaux ne participent pas de ce processus démocratique. Remarquables outils de communication, trop souvent utilisés sans réflexion ni retenue. Ils sont le terreau des démagogues et leurs vecteurs. Soyons vigilants !

Vie locale

La rigueur budgétaire observée et la maîtrise des dépenses d'investissement présentée nous ont amenés à voter le budget 2023. Lors de cette présentation le maire s'est engagé à ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité locale. Dont acte. Le calcul de la taxe foncière est basé sur les valeurs locatives liées à l'inflation (loi de finances). Une hausse de l'ordre de 7% est donc prévisible malgré tout.

Les opérations programmées cette année tardent à voir le jour et l'entretien de nos voiries est peu ou mal effectué malgré une météo favorable aux travaux extérieurs ce premier trimestre.

La promenade devrait retrouver un gain d'activités avant la fin d'année avec l'octroi des logements sociaux et le nouvel emplacement d'un commerce de proximité.

L'été est là avec son lot de manifestations. Merci à tous les organisateurs.

Cette saison estivale est très sensible pour l'environnement. Veillons plus encore à protéger nos espaces naturels et à préserver nos ressources en eau.

Les élus du groupe Toucas A Venir vous souhaitent un bel été festif.



DISTRIBUÉ
AVEC VOTRE JOURNAL
ET EN TÉLÉCHARGEMENT
SUR LE SITE :

www.ville-solliestoucas.fr

À LA RENTRÉE

FETES ET CEREMONIES

▲ Samedi 09 septembre
FORUM DES ASSOCIATIONS
Au Boulodrome
Organisé par la municipalité

▲ Du 15 au 17 septembre
LES JOURNÉES DU PATRIMOINE
Centre-ville
Organisées par la municipalité

▲ Samedi 14 octobre
FAITES DE LA MOUSSE
3^{ème} édition
Brasseurs locaux, food trucks, conférence, dance country, concerts...
Centre-ville
Organisée par la municipalité



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

▲ Les 28, 29, 30 & 31 octobre
LE MOULIN HANTÉ
Moulin Arnaud
Organisé par la municipalité



▲ Samedi 11 novembre
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DE L'ARMISTICE DE 1918
Organisée par la municipalité

▲ Du 01 au 15 décembre
LES BOÎTES AUX LETTRES DU PÈRE NOËL
Organisées par la municipalité

▲ Samedi 16 décembre
MARCHÉ DE NOËL
Centre-ville
Organisé par la municipalité

LE MARDI C'EST PERMIS

▲ Mardi 12 septembre
MINOLLYWOOD
Projection d'un film surprise
Organisée par la municipalité

▲ Mardi 26 septembre
SPECTACLE TOM TOM ET OSCAR
Organisé par la municipalité

▲ Mardi 10 octobre
LUDOTHÈQUE
Organisée par la municipalité

▲ Mardi 07 novembre
SPECTACLE AVEC TIBORICO
Organisé par la municipalité

▲ Mardi 21 novembre
ATELIER CRÉATIF
Organisé par la municipalité



▲ Mardi 05 décembre
MINOLLYWOOD
Projection d'un film surprise
Organisée par la municipalité



DIVERS

▲ Du 01 au 31 octobre
OCTOBRE ROSE
Organisé par la municipalité

▲ Du 02 au 05 octobre
SEMAINE BLEUE
Réservé aux Toucassins de 70 ans et +
Sur inscription
Organisée par le CCAS

▲ Du 08 au 09 décembre
TELETHON
Organisé par le CCAS



▲ Mercredi 6 décembre
REPAS DE NOËL
A la Bastide Enchantée
Réservé aux Toucassins de 70 ans et +
Sur inscription au 04 94 28 90 47

▲ Mercredi 20 décembre
DOUCEURS DE NOËL
Distribution des ballotins
(limité à 100 ballotins)
Par le CCAS

Réservé aux Toucassins de 70 ans et + qui ne participent pas au repas de Noël
Sur inscription au 04 94 28 90 47



Plus d'infos disponibles sur notre site
www.ville-solliestoucas.fr